



Abus de confiance (immobilier)...

Par **aslo31**, le **05/04/2015** à **00:28**

Bonjour, un ami en France au quel j'avais une confiance absolue, m'avait soi-disant trouvé un acheteur qui n'était autre que son cousin. Je vous passe l'enfer que j'ai vécu et que je supporte encore (faillite, surendettement, huissier ect...). Il me restait une seule solution vendre mon appartement au Maroc. Après lui avoir fait visiter alors qu'il avait déjà une idée de l'appartement d'après mon ami, il me dit qu'il lui plaît et qu'il me payera en France. Je me fais convaincre une deuxième fois par mon ami au téléphone que je pouvais lui faire confiance. Par désespoir j'ai cédé et je me suis fait escroquer et cela dure depuis quatre ans déjà que je réclame mon argent. Je précise que devant le notaire que ce n'était que verbale et qu'il n'y a eu aucun financement. Mon notaire est au courant de mon problème et récemment j'ai eu l'idée d'enregistrer une conversation ou mon ami (piégé) explique dans le moindre détail toute l'histoire en mentionnant le nom de son cousin et qu'il m'encourage même à porter plainte et le comble c'est qu'il s'est permis et y'a pas si longtemps de me vider l'appartement sous les yeux de mon concierge qui est prêt à témoigner au tribunal ainsi que son cousin. D'après vous ai-je une chance au tribunal de récupérer mon bien ??
Merci d'avance...